



BVVB INFO N°146

La Ville du Bois, 22 octobre 2018

CONFERENCE RALLYE DES GAZELLES LE 28 SEPTEMBRE 2018

Ce Rallye automobile s'est déroulé du 16 au 31 mars 2018. Particularité, ce rallye n'est constitué que d'équipages féminins. Ce Rallye était le 28ème sur le territoire marocain. Mesdames Valérie ROMANN et Carine DECRAENE ont brillamment participé à ce périple. C'était leur première participation et de plus, avec un véhicule électrique.

Madame ROMANN nous a projeté les photos de ce périple, commenté les 6 étapes, la vie des bivouacs, et en a fait profiter l'assistance hélas trop peu nombreuse.



Encore toutes nos félicitations à ce sympathique équipage. (Source photos: site Rallye des Gazelles)

SOIREE DES ASSOCIATIONS LE 29 SEPTEMBRE 2018



Monsieur le Maire a remercié l'ensemble des associations qui par leur participation animent la vie sportive, culturelle et citoyenne de la commune. Il en a aussi profité pour annoncer qu'il briguerait un nouveau mandat de Maire en 2020. Mesdames Martine PEUREUX et Marie Claude MORTIER ont également pris la parole.

Au cours de nos échanges, un constat alarmant est ressorti par tous les responsables rencontrés : il y a peu de renouvellement des dirigeants des associations. On ressent un sentiment d'offre de service et la perte du contact humain.

Durant la soirée, Monsieur Gérard TESSIER a pu s'entretenir avec notre Maire sur plusieurs sujets. Après avoir remercié le Maire pour son intervention auprès de la Police Municipale concernant les véhicules ventouses, Monsieur Gérard TESSIER a demandé des précisions sur les délais légaux maximaux de stationnement, les compétences réelles de la Police Municipale, les relations avec la Gendarmerie. Monsieur Jean Pierre MEUR a précisé qu'il peut limiter la longueur de la durée du stationnement, mais que la Police Municipale n'a pas la compétence de consulter le fichier des cartes grises, elle est obligée de passer par la Gendarmerie. Il reconnaît le manque d'efficacité de la Police Municipale et la lenteur d'intervention. Il réfute l'idée de ne pas verbaliser et enlever les véhicules pendant les congés, ainsi que la lenteur pour faire enlever les épaves en stationnement. Il informe Monsieur Gérard TESSIER qu'il doit rencontrer le Chef de la Police Municipale le mardi 2 octobre.

Soirée également sympathique autour d'un apéritif dinatoire simple et apprécié.

La suite au verso...





TRAVAUX RN 20 SUITE ET SA REQUALIFICATION

Les travaux effectués sur la RN 20 au niveau des Echassons avancent doucement. Notre Maire confirme que c'est le Conseil départemental de l'Essonne qui est Maître d'œuvre, et que l'ensemble des travaux est sur la commune de Montlhéry. Il précise que dans la continuité du passage piétons, une passerelle sera installée pour permettre le franchissement du fossé et faciliter le déplacement des piétons. Le coût annoncé de 1 million d'€ sera supérieur de 200.000 €. Coté Longpont, les travaux doivent être repris au niveau du tourne à droite, les poids lourds et autocars ne peuvent pas tourner à droite aisément dans le sens Province Paris.



« L'opération engagée par le Département au carrefour des Echassons sur la RN 20 prévoit la création de couloirs d'approche pour les bus et d'une traversée piétonne, sécurisés et gérés par des feux tricolores. L'aménagement d'arrêts de bus conformes aux normes d'accessibilité et au nouveau matériel roulant est également planifié.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du Plan Bus Essonne et du Plan directeur de la RN 20 ; ils sont réalisés avec le concours d'Île-de-France Mobilités.

La célèbre route nationale 20 fait l'objet d'un important projet de réaménagement urbain autour d'un site propre de transport en commun entre Massy et Arpajon. Le Département versera 1 M€ d'ici à 2021 au fonds d'amorçage créé avec les collectivités territoriales riveraines de la RN 20 pour la réalisation du projet.

(Sources : <http://www.essonne.fr/economie-amenagement-mobilites/lactualite-economie-amenagement-mobilites/news/vers-un-nouveau-visage-pour-la-rn-20/>) »

Nous avons enfin la confirmation de la mise en place de la requalification, et surtout la mise en place du TCSP pour améliorer les déplacements dans notre secteur. Enfin une victoire après nos longues sollicitations auprès des différents acteurs. (Pour mémoire 12 années de revendications).

ANNONCES GOUVERNEMENTALES SUR LA MOBILITE

Vous avez sans doute lu ou écouté dans les médias les différentes annonces faites par le Président de la République et les membres de son Gouvernement au sujet des Mobilités.

Aujourd'hui, l'automobiliste, qu'il soit obligé ou non d'utiliser son véhicule est de plus en plus taxé. Pour les carburants, l'Etat perçoit 80% de taxes sur un litre d'essence, les contrôles techniques sont renforcés, on parle d'instaurer un péage urbain pour les grandes villes, on parle d'augmenter la taxe sur les cartes grises, de lutter contre la pollution sur les grands axes, on est pratiquement obligé d'acheter le vignette crit'air, etc....

Il semble que l'on prend le problème à l'envers. Taxer n'est pas un moyen écologique, mais une privation de pouvoir d'achat déjà bien malmené. Une seule idée semble intéressante : taxer les poids lourds étrangers qui traversent notre pays.

Mais au regard du prix du m² à Paris, on comprend que de nombreux habitants s'expatrient vers des communes moins chères, au risque de se pénaliser par des coûts insupportables de transports individuels, alors que l'Etat traîne pour mettre en place des solutions de transports en communs efficaces et surs.

C'est encore un long débat entre urbains et ruraux.



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2018

AFFAIRES GENERALES	
1	Installation d'un conseiller municipal
2	Dérégulation à la règle du repos dominical pour les commerces de détail 2019 : Avis
3	Délégation Maire en matière de marchés publics : Modification
4	CIG : Adhésion au groupement de commandes pour les assurances incendie, accident et risques divers
FINANCES	
5	Budget 2018 : Décision modificative n°2
URBANISME	
6	Taxe d'aménagement : modification
7	Parcelle AE n°277 sise rue des Néfliers: Régularisation d'emprise d'alignement
8	Parcelle AM n°186 sise allée des Carriers: Régularisation d'emprise d'alignement
9	Parcelle AH n°244 sise rue des Prés : Régularisation d'emprise d'alignement
10	Parcelle H n°902 située 70 chemin de la Turaude : Acquisition de parcelle et autorisation donnée au Maire de signer un permis de démolir
11	Parcelle boisée cadastrée E n°1381 – située lieu-dit « Les Carrières » : Acquisition
12	Exploitation d'équipements techniques dédiés aux services de communication : Avenant n°1 au contrat de bail consenti au bénéfice de la société CELLNEX France SAS
13	Autorisation d'urbanisme PC0916651610006 sise 29/35 rue Galliard – 22/28 voie des Postes: Avenant n°1 à la convention portant participation financière par le pétitionnaire à l'extension du réseau électrique hors du terrain d'assiette de l'opération projetée
14	Autorisation d'urbanisme PC0916651710024 sise avenue de la Division Leclerc: Avenant n°1 à la convention portant participation financière par le pétitionnaire à l'extension du réseau électrique hors du terrain d'assiette de l'opération projetée
15	SME RN20 : Convention d'aide financière pour l'acquisition et l'aménagement de terrains situés dans le périmètre du futur alignement de la RN20
INTERCOMMUNALITÉ	
16	Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY) : Présentation du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement

Affaires Générales :

Pour ce premier Conseil Municipal après les congés d'été, l'assistance était plus fournie que d'habitude, et un seul conseiller absent.

Après la démission de madame Natacha BOUILLE, madame Nicole HERMITTE a été proclamée élue en qualité de Conseillère Municipale de la majorité.

Le point deux a été adopté à l'unanimité. La liste est transmise à la CA Paris SACLAY.

Le point trois a été adopté moins 4 voix contre.

Le point quatre a été adopté moins deux abstentions.

Finances :

Monsieur Marcel BRUN, adjoint en charge des finances nous informe que :

La commune a reçu la fiche de notification des montants définitifs de prélèvement et de reversement au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Un ajustement à la baisse du montant prévisionnel de 3 358 euros sur le compte 739223 « FPIC » est nécessaire pour parvenir à la somme de 38 642 euros.

Cette diminution permet par ailleurs d'augmenter le virement à la section d'investissement de 3 358 euros.



Egalement :

OPERATION 107

Il est nécessaire de changer l'aménagement électrique du restaurant scolaire à la fois pour le rendre plus performant mais également pour qu'il réponde davantage aux besoins du service. Après consultation des sociétés, il est demandé un crédit supplémentaire de 12 267,10 euros au compte 2135 « aménagement ».

Les études pour la réhabilitation de la propriété Schneersohn ont commencé. Le montant du marché 2018MP06 (Atelier MAD) a été passé avec un montant estimatif des travaux. Depuis, le montant a été affiné, une mission de contrôle technique avec l'entreprise QUALICONSULT a été commandée ainsi qu'une étude de vérification de la solidité du plancher existant. Dès lors, il convient de rajouter la somme de 16 500 euros au compte 2031 « étude ».

Pour la dernière année de son plan « Centenaire », le Conseil Départemental soutient les communes souhaitant rénover leur monument aux morts. Concernant la ville, l'aide s'élèvera à 30% du montant HT des travaux. Il est demandé de rajouter une enveloppe de 2 064 euros pour la réhabilitation du monument aux morts du cimetière communal.

OPERATION 124

Une étude géothermique de conception a été commandée auprès de l'entreprise ABROTEC. Cette étude était nécessaire avant les travaux de réhabilitation des façades de l'école Ambroise Paré. Il convient de rajouter la somme de 4 200 euros au compte 2031 « étude ».

Il est à préciser que ces nouvelles opérations seront financées par l'augmentation du virement de la section de fonctionnement de 3 358 euros et par l'emprunt pour un montant 31 673,10 euros.

Monsieur Marcel BRUN a précisé que l'emprunt ne serait pas utilisé pour cette année.

Ce point a été adopté moins quatre abstentions.

Urbanisme :

Le point six est une modification de la taxe locale d'aménagement pour le secteur « Ménéil/RN20 et voie des Postes » afin de porter le taux à 15%.

Ce point a été adopté moins 1 abstention.

Les points 7 à 11 concernent des régularisation d'alignement, et des acquisitions de parcelles dont une boisée.

Ces points ont été adoptés à l'unanimité.

Le point 12 a été adopté moins une abstention.

Les points 13 et 14 ont été adoptés moins une abstention. Les conseillers municipaux ont fait part de leur étonnement sur les chiffrage d'ERDF qui passe du simple au double entre le chiffrage d'origine et la finalité. Bien que la commune ne soit que « boîte à lettre », il est demandé au Maire d'adresser un courrier à ERDF pour contester ces méthodes.

Le point 15 concerne une convention d'aide financière entre la Municipalité et le Syndicat Mixte d'Etudes de la RN20. Ce point a été adopté à l'unanimité.

Le point 16 faisait part au membres du Conseil du rapport du SIAHVY 2017. Il n'y a pas de vote.

Pour terminer, le Maire a fait part de l'ensemble ses décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal.

En questions diverses, un débat « musclé » s'est engagé entre EDVDB (opposition liste Mme CLOAREC) et UCVB (liste du Maire) au sujet des propos écrits dans la Feuille du Bois entre ses deux organisations.